

Médecin coordinateur

Offre n° 0063241118000591

Publiée le 07/04/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : CIAS COMBRAILLES SIOULE et MORGE

Site web de l'employeur : <https://www.combrailles-sioule-morge.fr/>

Lieu de travail : 21-23 rue Victor Mazuel, Manzat (Puy-de-Dôme)

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Détails de l'offre

Famille de métiers : Santé publique > Activités de soins

Grade(s) recherché(s) : Médecin de 2ème classe

Médecin de 1ère classe

Métier(s) : [Médecin](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps non complet, 28h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

LIEU D'EXERCICE DES FONCTIONS

Le poste prévoit un exercice multisite :

- EHPAD LE MONTEL (Manzat) Capacité de 41 résidents,
- EHPAD LES ORCHIS (Combronde) Capacité de 27 résidents
- EHPAD DU LAC (Les Ancizes Comps) Capacité de 34 résidents

Le temps minimum de présence du médecin coordonnateur dans l'EHPAD est déterminé par le décret n°2011-1047 du 2 septembre 2011 relatif à l'article L.313-12 du Code de l'action sociale et des familles et dépend de la capacité d'accueil de l'établissement. L'arrêté du 26 avril 1999 prévoit que la fonction de coordination puisse être appliquée dans plusieurs institutions. La répartition se fait donc comme suit : 0.3 ETP sur l'EHPAD LE MONTEL, 0.3 ETP sur l'EHPAD DU LAC, 0.2 ETP sur l'EHPAD LES ORCHIS pour un total de 0.8 ETP sur la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge.

MOYENS TECHNIQUES

- Matériel de soins médicaux et paramédicaux.
- Outils de communication et d'information.

- Ordinateur de fonction.
- Téléphone professionnel.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le MEDEC est en relation avec :

- La directrice
- La cadre de santé
- Les IDECs des 3 établissements
- Les équipes soignantes des 3 établissements
- Les équipes soignantes (IDE, AS et ASH FF) des 3 établissements
- Les familles des résidents
- Les intervenants libéraux (kiné, ergothérapeute, médecin généraliste...)

PARTICULARITE ET CONTRAINTE DU POSTE

Poste multisite : déplacements à prévoir en fonction du planning établi ou des nécessités de service.

RISQUES PROFESSIONNELS INHERENTS AU POSTE

Merci de consulter le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

DIPLOMES, FORMATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Les qualifications requises pour occuper un poste de médecin coordonnateur sont précisées dans l'arrêté du 26 avril 1999 :

- Diplôme d'État de Docteur en médecine, DES (Diplôme d'études spécialisées) complété d'un DESC (Diplôme d'études spécialisées complémentaires) de gériatrie ou d'une capacité de gériatrie ou d'un DU de médecin coordonnateur en EHPAD ou à défaut d'une attestation de formation délivrée par un organisme agréé.
- Minimum de 2 ans d'expérience requises en tant que médecin salarié ou libéral.

Missions / conditions d'exercice :

1. Définition de l'organisation générale des soins dans l'établissement :

- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'établissement qui détermine les modalités de prise en charge des résidents.
 - Conseiller le directeur de l'établissement sur le plan médical.
 - Veiller à la mise en œuvre de solutions d'identification et de prévention des risques pour la santé publique.
 - Veiller à la qualité de la prise en charge gériatrique.
 - Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques.
 - Contribuer à l'évaluation de la qualité des soins.
 - Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité.
 - Contribuer à la professionnalisation des équipes.
 - Mettre en œuvre une politique de formation et d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.
 - Rédiger, avec le concours de l'équipe soignante, le rapport annuel d'activité médicale.
 - Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement.
 - Émettre, avec la commission de coordination, des recommandations concernant l'amélioration de la prise en charge et de la coordination des soins.
2. Organisation de la prise en charge médicale et paramédicale des résidents :
- Réaliser les visites de préadmission avec les demandeurs et leurs familles.

- Conseiller le directeur de l'établissement pour la décision d'admission d'un résident.
- Évaluer et valider l'état de dépendance des résidents.
- Assurer l'encadrement médical des équipes soignantes.
- Définir avec les équipes soignantes les besoins de chaque résident et formaliser les protocoles de soins adaptés.
- Organiser la coordination des professionnels de santé (internes et externes) intervenant dans l'établissement.
- Veiller, avec les professionnels de santé, à la bonne adaptation des prescriptions de médicaments et de soins.
- Être le garant du respect des droits et libertés des personnes, et de la qualité des soins prodigués.
- Organiser la permanence des soins.
- Organiser le renseignement et le suivi des dossiers de soins.
- Réaliser des prescriptions médicales en cas d'urgence ou de risques exceptionnels.

3. Acteur et partenaire du réseau gérontologique :

- Animer la mise en œuvre de conventions conclues avec d'autres établissements dans le cadre de la continuité des soins.
- Collaborer à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés.
- Contribuer à l'intégration de l'établissement dans les filières de prise en charge des personnes âgées (sanitaires ou médico-sociales).
- Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels locaux : ARS, conseil départemental.

Profils recherchés :

- Sens relationnel : le médecin coordonnateur est l'interlocuteur privilégié des résidents, de leur famille, du corps médical de l'institut mais aussi, des administrateurs et de l'assurance maladie. C'est avant tout un communicant qui doit faire preuve d'écoute, de diplomatie, de compréhension, et d'adaptation selon les interlocuteurs.
- Leadership : de par sa fonction, le médecin coordonne les équipes internes (infirmiers, aides-soignants...) mais aussi les professionnels extérieurs (kinésithérapeutes, orthophonistes, podologues, médecins généralistes...).
- Organisation et rigueur : polyvalent, il doit conseiller le directeur, guider l'équipe soignante et prescrire la prise en charge. Cette diversité de tâches implique un fort sens de l'organisation.
- Force de proposition : Le médecin coordonnateur est sollicité pour faire évoluer et améliorer la prise en charge des résidents, les actions et les résultats de l'établissement. L'esprit d'initiative est donc un critère indispensable.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0473869919

Informations complémentaires :

Adresser lettre de motivation manuscrite et CV, avant le : 18 Novembre 2024.
à Monsieur le Président du CIAS Combrailles, Sioule et Morge
21-23 Rue Victor Mazuel 63 410 MANZAT

Pour tout renseignement : contacter Peggy MAZEYRAT, DRH, au 04 73 86 99 19 ou par mail à l'adresse : direction-rh@comcom-csm.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o063241118000591-medecin-coordonateur>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.